

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 07 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs BLONDEL, DARTOIS, DODELER, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LEBOUGAULT, LEGENDRE, LEJEUNE, SAINTIER, THOREL,

Mesdames BENOIT, DANIEL, EL OUNI, HERSANT, ISSARTELLE, JORAND, LEQUETTE, MONOT, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, ROUSSEL.

Absents excusés :

Mesdames CARDON, DIAGNE, PLANTAIN,
Messieurs ADELIN, BITJOKA, BLANQUET, HIBLOT, LEVAIGNEUR.

Absents :

Néant

Absents ayant donné pouvoir :

Madame CARDON donne pouvoir à Madame BENOIT,
Madame DIAGNE donne pouvoir à Monsieur COLLAS,
Madame PLANTAIN donne pouvoir à Madame LEQUETTE,
Monsieur ADELIN donne pouvoir à Monsieur JARRY,
Monsieur BLANQUET donne pouvoir à Monsieur GRILLAT,
Monsieur HIBLOT donne pouvoir à Monsieur LEJEUNE,
Monsieur LEVAIGNEUR donne pouvoir à Madame MONOT.

Secrétaire de séance :

Madame MONOT

Date de la convocation :

30 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	33
Présents	23
Pouvoirs	7
Votants	30

Madame MONOT et Monsieur LEVAIGNEUR ne prennent pas part au vote.

01-07-07-26 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026



Monsieur COLLAS, Maire, propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du rapporteur,

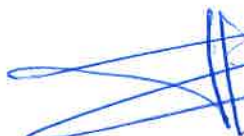
À l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Mai 2026.

Fait à Le Val d'Hazey, le 07 Juillet 2026

✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Philippe COLLAS

